

DÉCISION N° 131 / 2026

confiant mandat spécial à Monsieur Patrick THIL

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Patrick THIL, Conseiller Délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer à un déjeuner dans le cadre d'une exposition hors-les-murs du Centre Pompidou Metz aux Galeries Lafayette – Paris Haussmann qui se déroulera le 10 mars 2026 à Paris.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260309-Decis131-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 09 MARS 2026

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement